

**RAPPORT DE LA COMMISSION
chargée d'examiner l'objet suivant :****Motion Nathalie Jaccard et consorts au nom Vert-e-s - Les métiers de l'imprimerie se meurent...Agir
ou laisser mourir ?****1. PREAMBULE**

La commission s'est réunie le 4 février 2025 à la Salle Romane, rue Cité-Devant 13, dans le bâtiment du Parlement cantonal à Lausanne. Présidée par M. le député Cédric Weissert, également rapporteur, elle était composée de Mmes les députées Florence Bettschart-Narbel, Nathalie Jaccard (motionnaire) et Anna Perret ainsi que de MM. les députés Jean-Daniel Carrard, Jean-Bernard Chevalley, Vincent Jaques, Sébastien Kessler, et Philippe Miauton.

Ont participé à cette séance Mme la conseillère d'État Isabelle Moret, cheffe du département de l'économie, de l'innovation de l'emploi et du patrimoine (DEIEP) et Mme Laurence Jobin, cheffe du bureau d'information et de communication (BIC) ainsi que MM. Lionel Eperon, directeur général de la Direction générale de l'enseignement postobligatoire (DGEP), Alain Bolomey, adjoint à la Direction générale de l'emploi et du marché du travail (DGEM), Jean-Baptiste Leimgruber, responsable de l'Office du développement économique (OFDEV) du Service de la promotion de l'économie et de l'innovation (SPEI).

2. POSITION DE LA MOTIONNAIRE

La motionnaire affirme que les métiers de l'imprimerie se meurent et sont essentiels pour plusieurs raisons évoquées ci-dessous :

Patrimoine culturel et historique

L'imprimerie a joué un rôle fondamental dans la diffusion des connaissances et des idées. Elle est à l'origine de la Réforme, des Lumières et de nombreux mouvements culturels. Conserver ces métiers, c'est aussi préserver une part importante de l'histoire collective.

Savoir-faire artisanal

Ils englobent des compétences techniques et artistiques qui ont été transmises de génération en génération. Ces savoir-faire artisanaux, comme la typographie, la gravure ou la sérigraphie, sont des formes d'art à part entière et méritent d'être préservés.

Diversité des supports

Dans un monde de plus en plus numérique, il est important de maintenir une diversité de supports de communication. Les livres imprimés, les affiches, et autres supports physiques offrent une expérience tactile et visuelle que le numérique ne peut pas toujours reproduire.

Économie locale

Les imprimeries, en particulier les petites et moyennes entreprises, contribuent à l'économie locale. Elles créent des emplois et soutiennent d'autres secteurs, comme le design graphique, la publicité et l'édition.

Écologie et durabilité

De nombreuses imprimeries adoptent des pratiques durables, utilisant des matériaux recyclés et des encres écologiques. Préserver ces métiers peut donc contribuer à une approche plus respectueuse de l'environnement.

Innovation et adaptation

Les métiers de l'imprimerie ne sont pas figés. Ils évoluent avec les nouvelles technologies et les besoins du marché. En préservant ces métiers, on favorise également l'innovation et l'adaptation aux nouvelles tendances.

Éducation et transmission

Ils offrent des opportunités d'apprentissage et de formation pour les jeunes. En maintenant ces métiers, on assure la transmission de connaissances et de compétences essentielles.

En somme, préserver les métiers de l'imprimerie, c'est valoriser un héritage culturel, soutenir l'économie locale, encourager la durabilité et favoriser l'innovation. C'est un enjeu qui mérite notre attention et notre engagement.

Aux arguments qui diront que :

- l'impression papier est terminée, qu'il faut vivre avec son temps et
- que l'avenir c'est le numérique,

elle souhaite partager avec la commission quelques contre-arguments :

Valeur de l'expérience tactile

De nombreuses personnes préfèrent l'expérience tactile de la lecture sur papier. Les livres, les magazines et les brochures imprimés offrent une sensation physique que les écrans ne peuvent pas reproduire. Cette expérience sensorielle est souvent associée à une meilleure rétention d'information.

Préférences des consommateurs

Malgré la montée du numérique, il existe encore une demande significative pour les produits imprimés. Les livres, par exemple, continuent de se vendre en grandes quantités, et de nombreux lecteurs préfèrent les éditions papier pour leur esthétique et leur durabilité.

Écologie et durabilité

L'impression papier peut être réalisée de manière durable, avec des matériaux recyclés et des encres écologiques. De plus, le papier est biodégradable, contrairement à de nombreux appareils électroniques qui génèrent des déchets électroniques. Sans parler de la consommation d'énergie des serveurs et des systèmes de refroidissement. Par exemple : le data Center de St-Triphon consomme l'équivalent de 17'000 ménages. Selon des ingénieurs "Le numérique consomme plus que les CFF". Et selon le NPR, un centre de données moyen consomme 110'000 litres d'eau par jour pour se rafraîchir, soit à peu près l'équivalent de la consommation d'eau de 100' 000 foyers. On peut donc admettre qu'une approche équilibrée entre le numérique et le papier peut être bénéfique pour l'environnement.

Accessibilité

Tout le monde n'a pas accès à des appareils numériques ou à Internet. Dans certaines régions, l'impression papier reste le moyen le plus accessible pour diffuser des informations, que ce soit pour l'éducation, la santé ou d'autres services essentiels.

Évolution des technologies d'impression

L'industrie de l'imprimerie évolue avec de nouvelles technologies, comme l'impression 3D et l'impression numérique, qui permettent de créer des produits personnalisés et innovants. Cela montre que l'impression papier peut s'adapter et coexister avec le numérique.

Rôle dans la communication

Les supports imprimés, comme les affiches, les brochures et les cartes de visite, jouent un rôle crucial dans la communication visuelle et le marketing. Ils sont souvent plus mémorables et percutants que les annonces numériques, surtout dans des contextes spécifiques.

Éducation et apprentissage

Des études montrent que la lecture sur papier peut favoriser une meilleure compréhension et concentration par rapport à la lecture sur écran. Cela est particulièrement important dans le domaine de l'éducation, où le papier reste un outil essentiel. Pour rappel, en Suisse, un adulte sur 6 soit environ 800'000 personnes sont en situation d'illettrisme, soit qui ont de la peine à lire et à comprendre un texte simple.

Nostalgie et esthétique

Beaucoup de gens attachent une valeur sentimentale aux livres et aux documents imprimés. Les éditions limitées, les livres d'art et les objets imprimés ont une valeur esthétique et émotionnelle qui ne peut pas être remplacée par le numérique.

En conclusion, bien que le numérique ait pris une place prépondérante dans notre société, l'impression papier continue d'avoir sa pertinence et sa valeur. Les deux formats peuvent coexister et se compléter, chacun ayant ses propres avantages et inconvénients. Il est donc important de préserver les métiers de l'imprimerie.

3. POSITION DU CONSEIL D'ÉTAT

Mme la conseillère d'État souligne que la motion concerne plusieurs thématiques, dont la formation et l'emploi. Elle admet que le canton forme moins, mais que cette branche souffre peu du chômage. Ainsi, il n'est pas nécessaire que le Conseil d'État dépose un décret.

Le secteur de l'imprimerie et la formation

Un membre de l'administration souligne que le secteur de l'imprimerie subit une crise structurelle, du fait de la numérisation croissante de l'économie. À son avis, deux indicateurs constituent de bons baromètres pour mesurer l'état d'un secteur économique ; le panel des formations disponibles et le nombre d'apprentis et de contrats d'apprentissage disponibles sur la bourse des places d'apprentissage.¹

Ainsi, le panel des formations disponibles est le suivant :

- La catégorie des métiers d'imprimeurs ; assistant en média imprimé AFP, façonneur de produits imprimés CFC, imprimeur d'emballage CFC.
- Les métiers de relieurs et assimilés : papetier CFC, Technologue en emballage CFC, Technologue en média CFC, Technologue en reliure CFC.

Il mentionne qu'il existe une formation d'*interactive media designer*, qui est la transposition digitale des métiers d'imprimeurs et que l'Ecom ouvre 80 places d'apprentissage pour ce métier chaque année. De plus, le nombre de candidatures est légèrement plus élevé que le nombre de places.

Il note également que la part de la production de l'industrie du papier en lien avec les livres et imprimés publicitaires diminue tandis que la part liée aux emballages est en augmentation. Cela s'explique par l'essor

¹ Il précise que c'est une démarche volontaire de la part des entreprises d'inscrire des places d'apprentissage sur cette plateforme.

du e-commerce. Ainsi le métier d'imprimeur emballage CFC est plus en adéquation avec les restructurations de la filière de l'industrie du papier.

Au niveau du nombre de places d'apprentissages disponibles, le site de la bourse des places d'apprentissages recense au moment de la séance ; 2 places de CFC façonneur de produits imprimés, 2 CFC polygraphe et aucun CFC de papetier de technologue en emballage, de technologue en reliure et d'AFP en média imprimé.

Il ajoute que les ordonnances de formation sont fixées par les associations de branche au niveau fédéral. Le monde de la formation n'a pas de marge de manœuvre de ce point de vue. Ainsi le nombre de formations liées à la tradition de l'imprimerie est en décroissance très nette. Ce qui est le motif du dépôt de la motion. De plus, l'État ne peut pas contraindre les entreprises à engager des apprentis puisqu'un contrat d'apprentissage relève du droit privé.

Le chômage dans le secteur de l'imprimerie

Un membre de l'administration souligne que les chiffres de l'évolution des personnes inscrites au chômage dans le cadre des professions d'imprimeurs sont distribués comme suit :

- Pour l'année 2015, 88 personnes étaient demandeuses d'emploi en moyenne, soit 45 personnes techniciens prépresse, 36 imprimeurs et 7 relieurs et assimilés.
- En 2024, 43 personnes ont été demandeuses d'emploi en moyenne, soit 14 techniciens prépresse, 24 personnes imprimeurs et 5 relieurs et assimilés.

Il affirme ensuite que pour les imprimeurs les perspectives d'insertion sont difficiles. Malgré cela, les débouchés existent encore, surtout pour des personnes expérimentées. Ainsi, les personnes sortent du chômage en moyenne après 8 à 14 mois en fonction de leur âge. De plus, le nombre de personnes actives dans ce secteur a diminué au fil du temps.

4. DISCUSSION GENERALE

Un commissaire affirme que cela fait longtemps qu'il constate l'érosion de ce secteur d'activité. En effet, ces 20 dernières années, de nombreux fleurons de l'industrie ont disparu. Dans certains cas, les coûts de fabrication ont pu être abaissés du fait d'une délocalisation de la production à l'étranger. Malgré cela, le facteur déterminant du déclin a été la numérisation.

À son avis, le Canton a une part de réflexion à mener sur l'avenir de ce secteur. En effet, il est utile de garder ce savoir-faire en Suisse au lieu de réaliser des impressions dans le reste de l'Europe résultant en une perte de qualité. À ce titre il pense que la motion est intéressante.

Il ajoute que la formation professionnelle a su évoluer avec les tendances du marché. Ainsi, les métiers existants aujourd'hui correspondent à la technologie. En effet, la plupart des métiers de l'imprimerie se sont déplacés soit dans des entreprises qui font de l'emballage, soit vers des agences de communication.

Une commissaire souligne que la motion demande un soutien très actif du Canton à une branche particulière de l'économie et cela lui pose un problème. En effet, de nouveaux métiers et d'autres formes d'industries se développent alors que le secteur de l'imprimerie traditionnel est en décroissance. Par conséquent, elle ne soutiendra pas la motion en l'état.

Un autre commissaire s'interroge sur l'efficacité des aides qui sont demandées par la motion ; à son avis il ne faut pas favoriser un secteur économique par rapport à un autre. Il affirme qu'il y a malheureusement un flux inexorable de disparitions d'imprimeurs.

En outre, d'après le retour qu'il reçoit de ce secteur, les entreprises ne demandent pas d'aides publiques. Elles soulignent toutefois que les charges salariales sont trop élevées dans le canton, que les matières premières et l'électricité coûtent trop cher et que les normes environnementales sont trop contraignantes.

Il ajoute qu'à son avis, le Canton et les organisations culturelles soutenues par de l'argent public devraient faire imprimer leurs documents par des entreprises vaudoises pour pouvoir maintenir des imprimeries dans la région. Or, une interpellation rappelait que de nombreux imprimés de l'État sont réalisés hors du canton voire

à l'étranger.² Ainsi, l'objectif ne devrait être pas de pousser des jeunes à faire une formation, mais que les jeunes fassent cette formation du fait de débouchés existants.

Mme la motionnaire rappelle que cette motion n'est pas centrée sur la formation et demande au Conseil d'État de se doter d'un décret pour la protection des métiers de l'imprimerie. Elle ajoute qu'il est logique que moins de personnes soient intéressées par ce métier puisque les entreprises sont délocalisées. S'il y avait de vraies perspectives, un plus grand nombre de jeunes seraient certainement intéressés par ce secteur d'activité.

Un membre de la commission affirme que l'État peut soutenir le secteur de l'imprimerie là où il dispose d'un pouvoir de décision (adjudications pour la réalisation d'imprimés, par exemple). À ce titre, il regrette que l'imprimé statistique Vaud et la brochure des élections fédérales de 2023 aient été imprimés à Langenthal. À son avis, le Conseil d'État devrait mettre des cautions lors d'adjudications pour que les impressions aient lieu dans le canton et ajoute que des recommandations pourraient être émises vis-à-vis des communes ou d'autres collectivités publiques. Par exemple, lorsqu'il était syndic de Morges, les publications étaient imprimées dans la même région. Ce sont des petits efforts, qui envoient toutefois un signal positif à l'économie. Il souligne également que ce type de soutien n'a rien à voir avec l'aide à la presse. Un autre commissaire demande pourquoi l'État réalise des impressions en dehors du Canton.

Mme la conseillère d'État répond qu'habituellement les impressions sont réalisées à l'interne, car cela est plus efficace, moins cher et assure la confidentialité des documents stratégiques. Dans le cas d'une commande externe, cela passe par un marché public et l'adjudication privilégiera une imprimerie vaudoise ou suisse. Dans le cas de l'annuaire statistique, celui-ci a bien été imprimé dans le canton de Vaud, mais relié à Langenthal.

M. le président pense qu'il serait opportun de transformer la motion en postulat. Un commissaire partage cet avis. Il partage également l'avis d'autres commissaires et ne voit pas pourquoi il faudrait soutenir un secteur économique en particulier.

Mme la conseillère d'État affirme qu'il n'y a pas d'intérêt public à ce que le Canton intervienne pour soutenir ce secteur économique. Elle admet que pour certains secteurs comme le tourisme, cela est pertinent, car ce secteur a besoin d'infrastructures très coûteuses. Ainsi, le fait de décider quel secteur va recevoir une aide de l'état est une question politique qui se tranche au moment de l'élaboration de la politique d'appui au développement économique (PADE).

Elle affirme souhaiter que l'industrie devienne un pilier de la PADE. Toutefois, celle-ci subit la concurrence étrangère, puisque les coûts de la main-d'œuvre, des matières premières et de l'énergie sont plus élevés. Ainsi, pour avoir une chance de survie en Suisse, une industrie a besoin d'être très innovante et à forte valeur ajoutée pour que le client accepte d'acheter un produit plus cher.

Cette réflexion doit donc être faite de manière générale et inclure tous les secteurs de l'économie. Ainsi, pour le Conseil d'État, il n'est pas opportun que l'imprimerie bénéficie d'un effet de levier. Il n'est par ailleurs pas pertinent de créer des places de formation, car celles-ci existent déjà et correspondent à la demande du marché.

La motionnaire répond que l'intérêt public d'un soutien à ce secteur est qu'il contribuera à l'économie locale et circulaire. Par ailleurs, elle regrette que le Conseil d'État n'ait pas un plus grand intérêt dans le soutien de ces métiers. À son avis, certains objets produits par des imprimeries, dont les livres, sont des objets importants.

Mme la conseillère d'État affirme que les livres sont des objets importants. Elle souligne que le projet d'appui au développement économique inclut un volet pour l'économie locale et de proximité. De plus, son département soutient la durabilité par le biais du fonds dédié à l'économie durable. Ainsi, une imprimerie peut déjà recevoir un soutien si elle est particulièrement innovante. Un membre de l'administration ajoute que les entreprises de l'imprimerie sont déjà éligibles aux aides prévues dans la loi sur l'appui au développement économique (LADE) ainsi qu'à celles liées au fond de soutien à l'industrie. Elles n'ont ni plus ni moins d'aide que les autres secteurs.

Un commissaire affirme qu'il est opportun de se demander comment soutenir ce secteur sans aides directes. Par conséquent, il ne soutiendra pas la motion en l'état et propose de la transformer en postulat.

² 23_INT_19 Interpellation Nicolas Suter au nom groupe PLR - Imprimeries dans le canton de Vaud : qualité, emplois et circuits courts. Est-ce que le Canton joue vraiment le jeu ?

Une commissaire pense qu'il est important de préserver le savoir-faire lié aux métiers de l'imprimerie.

Un autre commissaire affirme connaître le cas d'une imprimerie ayant délocalisé ses impressions dans le Val d'Aoste. Cependant, les imprimés n'ont pas pu être livrés au client, car le produit fini était de mauvaise qualité. Les savoir-faire sont donc souvent abandonnés pour pouvoir réduire les coûts.

La motionnaire accepte la proposition de transformer sa motion en un postulat qui *demande au Conseil d'État d'étudier des mesures qui pourraient être prises afin de préserver les métiers de l'imprimerie et son savoir-faire et de renseigner le Grand Conseil de l'état de santé de la branche.*

Mme la conseillère d'État s'oppose à la prise en considération du postulat, car produire un rapport consommera du temps et des ressources à son département. De plus, les réponses qui seront données dans la réponse au postulat ont déjà été fournies lors de la présente séance.

5. VOTE DE LA COMMISSION

Transformation de la motion en postulat (avec l'accord de la motionnaire)

La commission recommande au Grand Conseil de renvoyer au Conseil d'Etat la motion transformée en postulat par 5 voix pour, 2 voix contre et 2 abstentions.

Mont-la-Ville, le 9 juillet 2025

*Le rapporteur :
(Signé) Cédric Weissert*